



LA REPRÉSENTATION D'UN USAGER ÂGÉ DE MOINS DE 14 ANS, LORS D'UN CONSENTEMENT AUX SOINS DISPENSÉS PAR UN ÉTABLISSEMENT DU RÉSEAU DE LA SANTÉ

L'histoire de Léa

« Je m'appelle Léa et j'ai douze ans. Je souffre de troubles alimentaires. Heureusement que ma meilleure amie était là quand j'ai eu besoin de me confier. Je n'osais pas le faire avec mes parents, mais ils ont fini par se rendre compte que je n'allais pas bien. Ma mère m'a amenée voir le médecin. Même si je suis retournée le voir plusieurs fois, j'ai continué de perdre du poids. Finalement, après avoir discuté avec le médecin, mes parents ont décidé de m'amener à l'hôpital. Comme j'ai moins de 14 ans, mes parents devaient prendre cette décision. »

Visionnez mon histoire : <https://www.moncsss.com/fr-ca/soins-et-services/satisfaction-de-la-clientele/comite-des-usagers.html>



SAVIEZ-VOUS QUE :

SELON LE CODE CIVIL DU QUÉBEC

Le consentement aux soins requis par l'état de santé du mineur est donné par le titulaire de l'autorité parentale ou par le tuteur. (Extrait de l'article 14)

SELON LA LOI SUR LES SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX (LSSSS) :

Les droits reconnus à toute personne dans la présente loi peuvent être exercés par un représentant. Sont présumées être des représentants les personnes suivantes, selon les circonstances et sous réserve des priorités au Code civil : le titulaire de l'autorité parentale de l'utilisateur mineur ou le tuteur de cet usager. (Extrait de l'article 12-alinea 1)

CONCRÈTEMENT

En ce qui concerne Léa, considérant que celle-ci est âgée de moins de 14 ans, ses parents ont l'obligation de la représenter lors d'un consentement à un soin. Ainsi, ils ont la responsabilité de veiller à ce qu'elle reçoive les soins et les services requis par sa condition et ce, dans son meilleur intérêt.

POUR EN SAVOIR PLUS...

VOS DROITS EN SANTÉ « BIEN CONNAÎTRE SES DROITS POUR MIEUX CONTRÔLER SA VIE »

<http://www.vosdroitsensante.com/>

DROITS ET RECOURS LAURENTIDES

Organisme communautaire dans la région voué à la défense des droits des personnes ou des groupes de personnes qui ont, ou qui ont eu, des problèmes de santé mentale.

Téléphone : 450 436-4633, 1 800 361-4633,
<http://www.droitsetrecourslaurentides.org/>

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Téléphone : 514 873-4074, 1 800 363-9020
<http://www.curateur.gouv.qc.ca/>

LOI SUR LES SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX (LSSSS)

TITRE II - DROITS DES USAGERS - CHAPITRE 1,
DISPOSITIONS GÉNÉRALES
<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/>

CODE CIVIL DU QUÉBEC

SECTION 1 - DES SOINS
<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/>

DES PRÉOCCUPATIONS OU DES INSATISFACTIONS ? VOUS POUVEZ PORTER PLAINTE.

COMMISSARIAT AUX PLAINTES ET À LA QUALITÉ DES SERVICES, CISSS DES LAURENTIDES

Téléphone : 450 432-8708, 1 866 822-0549
info-plaintes@ssss.gouv.qc.ca

BESOIN DE SOUTIEN ET D'ACCOMPAGNEMENT POUR VOTRE PLAINTÉ ?

CENTRE D'ASSISTANCE ET D'ACCOMPAGNEMENT AUX PLAINTES LAURENTIDES (CAAP)

Téléphone : 450 565-9111, 1 800 563-6261
<http://www.caaplaurentides.org/>

COMITÉS DES USAGERS LOCAUX DU CISSS DES LAURENTIDES

<http://www.santelaurentides.gouv.qc.ca/>

Projet initié par le Comité des usagers des Sommets avec la collaboration des Comités des usagers de St-Jérôme, d'Antoine Labelle et du Lac-des-Deux-Montagnes
Recherche et rédaction : Mona Lahaise | Coordination : Jacinthe Normand | Conception graphique : Rouge marketing, Mont-Tremblant | Avril 2016

Visitez le site du Comité des usagers du Lac-de-Deux-Montagnes :
<https://www.moncsss.com/fr-ca/soins-et-services/satisfaction-de-la-clientele/comite-des-usagers.html>

450 472-0013, poste 46351



LA REPRÉSENTATION D'UN USAGER, ÂGÉ DE 14 ANS ET PLUS, LORS D'UN CONSENTEMENT AUX SOINS DISPENSÉS PAR UN ÉTABLISSEMENT DU RÉSEAU DE LA SANTÉ

L'histoire de Catherine

« Je m'appelle Catherine et j'ai 17 ans. Je viens tout juste de commencer le CEGEP. En plus, je travaille les fins de semaine, dans un dépanneur. Pour mon cours de philo, j'avais une présentation orale à préparer. Je n'ai jamais réussi à la présenter, je me suis mise à pleurer sans être capable de m'arrêter. Je suis allée rencontrer une travailleuse sociale pour m'aider à comprendre ce qui se passe. Je suis de plus en plus anxieuse, parfois je perds complètement l'appétit et je ne dors pas toujours bien. Ma cousine est venue avec moi, je ne voulais pas y aller seule et je ne voulais pas en parler à mes parents. »



Visionnez mon histoire : <https://www.moncsss.com/fr-ca/soins-et-services/satisfaction-de-la-clientele/comite-des-usagers.html>

SAVIEZ-VOUS QUE :

SELON LE CODE CIVIL DU QUÉBEC

Le mineur de 14 ans et plus peut, néanmoins, consentir seul à ses soins. Si son état exige qu'il demeure dans un établissement de santé ou de services sociaux pendant plus de 12 heures, le titulaire de l'autorité parentale ou le tuteur doit être informé de ce fait. (Extrait de l'article 14)

SELON LA LOI SUR LES SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX (LSSSS) :

Tout usager a le droit d'être accompagné et assisté d'une personne de son choix lorsqu'il désire obtenir des informations ou entreprendre une démarche relativement à un service dispensé par un établissement ou pour le compte de celui-ci ou par tout professionnel qui exerce sa profession dans un centre exploité par un établissement. (Article 11)

CONCRÈTEMENT

En ce qui concerne Catherine, considérant que celle-ci est âgée de 14 ans et plus, elle peut aller consulter un professionnel pour ses problèmes d'anxiété et ce, sans en aviser ses parents. Seule sa présence d'une durée de plus de 12 heures nécessiterait que le titulaire de l'autorité parentale en soit avisé. De plus, Catherine s'est prévalu de son droit d'être assistée et accompagnée en demandant à sa cousine de venir avec elle.

POUR EN SAVOIR PLUS...

VOS DROITS EN SANTÉ « BIEN CONNAÎTRE SES DROITS POUR MIEUX CONTRÔLER SA VIE »
<http://www.vosdroitsensante.com/>

DROITS ET RECOURS LAURENTIDES

Organisme communautaire dans la région voué à la défense des droits des personnes ou des groupes de personnes qui ont, ou qui ont eu, des problèmes de santé mentale.

Téléphone : 450 436-4633, 1 800 361-4633,
<http://www.droitsetrecourslaurentides.org/>

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Téléphone : 514 873-4074, 1 800 363-9020
<http://www.curateur.gouv.qc.ca/>

LOI SUR LES SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX (LSSSS)

TITRE II - DROITS DES USAGERS - CHAPITRE 1,
DISPOSITIONS GÉNÉRALES
<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/>

CODE CIVIL DU QUÉBEC

SECTION 1 - DES SOINS
<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/>

DES PRÉOCCUPATIONS OU DES INSATISFACTIONS ? VOUS POUVEZ PORTER PLAINTE.

COMMISSARIAT AUX PLAINTES ET À LA QUALITÉ
DES SERVICES, CISSS DES LAURENTIDES
Téléphone : 450 432-8708, 1 866 822-0549
info-plaintes@ssss.gouv.qc.ca

BESOIN DE SOUTIEN ET D'ACCOMPAGNEMENT POUR VOTRE PLAINTÉ ?

CENTRE D'ASSISTANCE ET D'ACCOMPAGNEMENT
AUX PLAINTES LAURENTIDES (CAAP)
Téléphone : 450 565-9111, 1 800 563-6261
<http://www.caaplaurentides.org/>

COMITÉS DES USAGERS LOCAUX DU CISSS DES LAURENTIDES

<http://www.santelaurentides.gouv.qc.ca/>

Projet initié par le Comité des usagers des Sommets avec la collaboration des Comités des usagers de St-Jérôme, d'Antoine Labelle et du Lac-des-Deux-Montagnes
Recherche et rédaction : Mona Lahaise | Coordination : Jacinthe Normand | Conception graphique : Rouge marketing, Mont-Tremblant | Avril 2016

Visitez le site du Comité des usagers du Lac-de-Deux-Montagnes :
<https://www.moncsss.com/fr-ca/soins-et-services/satisfaction-de-la-clientele/comite-des-usagers.html>

450 472-0013, poste 46351



LA REPRÉSENTATION D'UN USAGER MAJEUR LORS D'UN CONSENTEMENT AUX SOINS DISPENSÉS PAR UN ÉTABLISSEMENT DU RÉSEAU DE LA SANTÉ

L'histoire d'Alain

« Je m'appelle Alain et j'ai 40 ans. Bon sportif, je faisais partie d'une équipe de hockey avec un groupe d'amis. À un moment donné, j'étais plus fatigué, je dormais moins bien, j'avais de la misère à digérer. Je me sentais déprimé. J'ai fini par ne plus avoir le goût d'aller à la bière après le hockey, pour finalement ne plus avoir le goût de jouer au hockey. Je ne pensais pas me rendre là. Une tentative de suicide. C'est ma blonde Julie qui m'a trouvé. On s'est rendu à l'urgence de l'hôpital où j'ai décidé d'être hospitalisé pour recevoir l'aide dont j'avais besoin. Supporté par ma blonde Julie, j'ai été en mesure de prendre les décisions pour la suite des choses. »



Visionnez mon histoire : <https://www.moncsss.com/fr-ca/soins-et-services/satisfaction-de-la-clientele/comite-des-usagers.html>

SAVIEZ-VOUS QUE : SELON LE CODE CIVIL DU QUÉBEC

Nul ne peut être soumis sans son consentement à des soins, quelle qu'en soit la nature, qu'il s'agisse d'exams, de prélèvements, de traitements ou de toute autre intervention. Sauf disposition contraire de la loi, le consentement n'est assujéti à aucune forme particulière et peut être révoqué à tout moment, même verbalement. (Extrait de l'article 11)

SELON LA LOI SUR LES SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX (LSSSS) :

Les droits reconnus à toute personne dans la présente loi peuvent être exercés par un représentant. (Extrait de l'article 12)

CONCRÈTEMENT

Bien qu'Alain ait tenté de se suicider, il avait toujours la capacité de prendre des décisions concernant les soins à recevoir pour améliorer sa situation. Considéré toujours apte, il n'a pas eu besoin d'être représenté dans l'exercice de ses droits, dont celui de consentir à ses soins.

POUR EN SAVOIR PLUS...

VOS DROITS EN SANTÉ « BIEN CONNAÎTRE SES DROITS POUR MIEUX CONTRÔLER SA VIE »
<http://www.vosdroitsensante.com/>

DROITS ET RECOURS LAURENTIDES

Organisme communautaire dans la région voué à la défense des droits des personnes ou des groupes de personnes qui ont, ou qui ont eu, des problèmes de santé mentale.
Téléphone : 450 436-4633, 1 800 361-4633,
<http://www.droitsetrecourslaurentides.org/>

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Téléphone : 514 873-4074, 1 800 363-9020
<http://www.curateur.gouv.qc.ca/>

LOI SUR LES SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX (LSSSS)

TITRE II - DROITS DES USAGERS - CHAPITRE 1, DISPOSITIONS GÉNÉRALES
<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/>

CODE CIVIL DU QUÉBEC

SECTION 1 - DES SOINS
<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/>

DES PRÉOCCUPATIONS OU DES INSATISFACTIONS ? VOUS POUVEZ PORTER PLAINTÉ.

COMMISSARIAT AUX PLAINTES ET À LA QUALITÉ DES SERVICES, CISSS DES LAURENTIDES
Téléphone : 450 432-8708, 1 866 822-0549
info-plaintes@ssss.gouv.qc.ca

BESOIN DE SOUTIEN ET D'ACCOMPAGNEMENT POUR VOTRE PLAINTÉ ?

CENTRE D'ASSISTANCE ET D'ACCOMPAGNEMENT AUX PLAINTES LAURENTIDES (CAAP)
Téléphone : 450 565-9111, 1 800 563-6261
<http://www.caaplaurentides.org/>

COMITÉS DES USAGERS LOCAUX DU CISSS DES LAURENTIDES

<http://www.santelaurentides.gouv.qc.ca/>

Projet initié par le Comité des usagers des Sommets avec la collaboration des Comités des usagers de St-Jérôme, d'Antoine Labelle et du Lac-des-Deux-Montagnes
Recherche et rédaction : Mona Lahaise | Coordination : Jacinthe Normand | Conception graphique : Rouge marketing, Mont-Tremblant | Avril 2016

Visitez le site du Comité des usagers du Lac-de-Deux-Montagnes :
<https://www.moncsss.com/fr-ca/soins-et-services/satisfaction-de-la-clientele/comite-des-usagers.html>

450 472-0013, poste 46351



LA REPRÉSENTATION D'UN USAGER MAJEUR LORS D'UN CONSENTEMENT AUX SOINS DISPENSÉS PAR UN ÉTABLISSEMENT DU RÉSEAU DE LA SANTÉ

L'histoire d'Estelle et de Claude

« Je m'appelle Estelle et j'ai 73 ans. Vers l'âge de 25 ans, j'avais déjà des symptômes de maniacodépression, qu'on appelle plus fréquemment aujourd'hui la maladie bipolaire. Peu à peu, j'ai pris conscience qu'un jour ma maladie pourrait peut-être m'empêcher de prendre une décision éclairée pour un quelconque soin de santé. Claude étant dans ma vie depuis un certain temps, j'ai donc rédigé un mandat de protection¹, l'identifiant clairement comme mon représentant. Heureusement, Claude n'a jamais eu à prendre de décision en ce sens puisque j'ai toujours été apte à le faire. »

¹Depuis le 1^{er} janvier 2016, le mandat donné en prévision de l'inaptitude s'appelle le mandat de protection.



Visionnez mon histoire : <https://www.moncsss.com/fr-ca/soins-et-services/satisfaction-de-la-clientele/comite-des-usagers.html>

SAVIEZ-VOUS QUE : SELON LE CODE CIVIL DU QUÉBEC

Nul ne peut être soumis sans son consentement à des soins, quelle qu'en soit la nature, qu'il s'agisse d'exams, de prélèvements, de traitements ou de toute autre intervention. Sauf disposition contraire de la loi, le consentement n'est assujéti à aucune forme particulière et peut être révoqué à tout moment, même verbalement. (Extrait de l'article 11)

SELON LA LOI SUR LES SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX (LSSSS) :

Les droits reconnus à toute personne dans la présente loi peuvent être exercés par un représentant. (Extrait de l'article 12)

CONCRÈTEMENT

Estelle a choisi de désigner Claude comme son représentant, puisqu'il faisait partie de sa vie et qu'elle lui faisait entièrement confiance. Si la situation d'Estelle avait eu pour conséquence qu'elle ne soit plus en mesure de consentir aux soins requis par son état, Claude était tout désigné pour le faire et ce, en respectant les volontés d'Estelle.

POUR EN SAVOIR PLUS...

VOS DROITS EN SANTÉ « BIEN CONNAÎTRE SES DROITS POUR MIEUX CONTRÔLER SA VIE »
<http://www.vosdroitsensante.com/>

DROITS ET RECOURS LAURENTIDES

Organisme communautaire dans la région voué à la défense des droits des personnes ou des groupes de personnes qui ont, ou qui ont eu, des problèmes de santé mentale.
Téléphone : 450 436-4633, 1 800 361-4633,
<http://www.droitsetrecourslaurentides.org/>

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Téléphone : 514 873-4074, 1 800 363-9020
<http://www.curateur.gouv.qc.ca/>

LOI SUR LES SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX (LSSSS)

TITRE II - DROITS DES USAGERS - CHAPITRE 1, DISPOSITIONS GÉNÉRALES
<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/>

CODE CIVIL DU QUÉBEC

SECTION 1 - DES SOINS
<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/>

DES PRÉOCCUPATIONS OU DES INSATISFACTIONS ? VOUS POUVEZ PORTER PLAINTÉ.

COMMISSARIAT AUX PLAINTES ET À LA QUALITÉ DES SERVICES, CISSS DES LAURENTIDES
Téléphone : 450 432-8708, 1 866 822-0549
info-plaintes@ssss.gouv.qc.ca

BESOIN DE SOUTIEN ET D'ACCOMPAGNEMENT POUR VOTRE PLAINTÉ ?

CENTRE D'ASSISTANCE ET D'ACCOMPAGNEMENT AUX PLAINTES LAURENTIDES (CAAP)
Téléphone : 450 565-9111, 1 800 563-6261
<http://www.caaplaurentides.org/>

COMITÉS DES USAGERS LOCAUX DU CISSS DES LAURENTIDES

<http://www.santelaurentides.gouv.qc.ca/>

Projet initié par le Comité des usagers des Sommets avec la collaboration des Comités des usagers de St-Jérôme, d'Antoine Labelle et du Lac-des-Deux-Montagnes
Recherche et rédaction : Mona Lahaise | Coordination : Jacinthe Normand | Conception graphique : Rouge marketing, Mont-Tremblant | Avril 2016

Visitez le site du Comité des usagers du Lac-de-Deux-Montagnes :
<https://www.moncsss.com/fr-ca/soins-et-services/satisfaction-de-la-clientele/comite-des-usagers.html>

450 472-0013, poste 46351